

COMPTE-RENDU

de la séance du Conseil Municipal

du Mardi 09 juillet 2019 à 19 h 30

L'an deux mille dix neuf et le neuf du mois de juillet, à dix neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de La Bastide de Sérou, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain METGE, Maire de la commune.

PRESENTS : Guy Artigues, Denis Cambus, Fabien Carrère, Huguette Déjean, Gilbert De Sacramento, Jocelyne Dupuy, Alain Metge, Yves Micas, Romain Nunez, Didier Piquemal, Annie Rouquette, Chantal Thibout et Danièle Vigneaux

PROCURATION :

EXCUSÉS : Jean-Paul Foncel

ABSENTS : Paul Rogalle

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Chantal Thibout** est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

➤ **Approbation**

Monsieur le Maire appelle les membres du conseil municipal à se prononcer sur le compte-rendu de la séance du mardi 18 juin 2019 à 18 h 15. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

➤ **DELIBERATIONS**

N° 2019-52 : Renouvellement convention salle du folklore

13 voix Pour - 0 Contre - 0 Abstention

Le Conseil Municipal renouvelle la convention.

N° 2019-53 : Convention avec le SDIS : disponibilité sapeur pompier volontaire

13 voix Pour - 0 Contre - 0 Abstention

Le Conseil Municipal accepte de conventionner avec le SDIS

N° 2019-54 : Convention mutualisation matériel du golf avec le Département

13 voix Pour - 0 Contre - 0 Abstention

Le Conseil Municipal donne un accord de principe en attente d'informations supplémentaires sur le coût de l'investissement, la répartition financière et demande d'inclure l'achat de la remorque dans l'appel d'offres

N° 2019-55 : Décision modificative village de vacances

c/2184 : + 1 570,00 €

c/ 2313 : + 114 430,00 €

c/1641 : - 116 000,00 €

13 voix Pour - 0 Contre - 0 Abstention

Le Conseil Municipal valide la décision modificative.

N° 2019-56 : Gestion population chats errants

13 voix Pour - 0 Contre - 0 Abstention

Le Conseil Municipal souhaite connaître le coût total de la stérilisation (environ 50 chats) par l'intermédiaire d'associations Départementales et le déroulement des interventions.

N° 2019-57 : Rénovation grange zone N non déclarée et construction sur le domaine public

13 voix Pour - 0 Contre - 0 Abstention

Le Conseil Municipal décide de faire cesser les travaux, de se renseigner sur les éventuelles possibilités pour régulariser cette situation, dans cette attente, la demande de cession est ajournée.

N° 2019-58 : Désignation du coordonateur communal recensement population 2020

13 voix Pour - 0 Contre - 0 Abstention

Le Conseil Municipal désigne Céline Laurent.

N° 2019-59 : Participation jour de la nuit samedi 12 octobre 2019 à partir de 20 h

13 voix Pour - 0 Contre - 0 Abstention

Le Conseil Municipal renouvelle l'inscription pour 2019 de 23 h à 6 h.

➤ DIVERS

- Proposition d'intervention du Parc Naturel Régional Pyrénées Ariégeoises sur la thématique santé-environnement : le conseil municipal choisi d'organiser une découverte accompagnée, une information et un échange collectif avec les habitants sur les problématiques locales et leurs solutions (automne 2019).
- Demande de la Région Occitanie d'avoir un arrêt de bus sur la D117 uniquement pour le bus de ligne : une demande officielle doit être faite engageant la Région, accompagnée d'un plan du projet dans l'attente des travaux d'aménagement de la traverse.
- Biens vacants sans maître sur la commune : faire le point des parcelles avec le PNR avant de lancer la procédure
- Information de la commission « marché de plein vent » : marché nocturne mardi 23 juillet de 18 h à 23 h.

La séance est levée à 21 h 20.

Le Maire,
Alain METGE.

